

Quels sont les choix d'orientation possibles pour les élèves de 4^{ème} ?

➤ LA 3^{ÈME} GÉNÉRALE

Pour la très grande majorité des élèves, la scolarité se poursuit en 3^{ème} Générale au Collège et le choix d'orientation se fait en fin de 3^{ème}.

➤ LA 3^{ÈME} MODULE DÉCOUVERTE PROFESSIONNELLE 6 HEURES (MDP6) EN LYCÉE PROFESSIONNEL

C'est une classe pour les élèves qui souhaitent s'engager dans la voie professionnelle après la 3^{ème}.

L'objectif est :

- De sensibiliser et d'informer les élèves sur les formations professionnelles et les métiers.
- De les aider à élaborer un projet de formation.
- De revoir les bases de l'enseignement général et de préparer le diplôme national du brevet option professionnelle.

A l'issue de cette classe, les élèves préparent un CAP en 2 ans ou un bac pro en 3 ans.

➤ LA 3^{ÈME} D'INSERTION EN COLLÈGE (PRIVÉ SEULEMENT)

C'est une classe de re-motivation pour les élèves en difficulté scolaire et d'aide à l'élaboration d'un projet, basé sur des stages nombreux et variés en entreprise (de 12 à 15 semaines). En fin d'année, les élèves passent le certificat de formation générale (CFG).

A l'issue de cette 3^{ème}, les élèves préparent un CAP en 2 ans par apprentissage ou en Lycée professionnel.

➤ LA 3^{ÈME} DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (EN LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ)

Cette classe s'appuie sur la découverte des métiers (ateliers pratiques, séquences en entreprise) et sur un enseignement pratique et concret.

➤ LA 3^{ÈME} DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (EN MAISON FAMILIALE ET RURALE)

Les Maisons Familiales et Rurales (MFR) sont des structures scolaires privées qui dépendent du Ministère de l'Agriculture. Elles proposent une pédagogie différente des autres établissements. Les élèves partagent leur temps entre un lieu de stage et la MFR où ils sont internes (15 j/15 j ou 8j/8j).

Les inscriptions se font directement auprès de l'établissement après un entretien de motivation et examen de dossier scolaire. A l'issue de cette classe, les élèves préparent un CAP en 2 ans ou un bac pro en 3 ans par apprentissage ou en Lycée professionnel.

➤ LE DISPOSITIF D'INITIATION AUX MÉTIERS EN ALTERNANCE (DIMA) EN CFA DU BÂTIMENT OU EN CFA DES MFR

Cette classe concerne les élèves âgés de 15 ans révolus à la rentrée, toujours inscrits dans leur collège, ils découvrent un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage par l'alternance CFA/Entreprise.

➤ L'APPRENTISSAGE EN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA)

Les élèves, ayant 16 ans révolus, peuvent préparer un CAP en entreprise (2/3 du temps) et en CFA (1/3 du temps) à condition de trouver un employeur. L'apprenti signe un contrat de travail et a le statut de salarié (25 % du SMIC brut).